

5^e Assemblée générale annuelle - Fédération des milieux documentaires

Vendredi le 28 avril 2023
13 h 30 à 14 h 00

Désignation du ou de la délégué-e / Mandataire de la procuration

Les statuts (Chapitre 2.1) de la **Fédération des milieux documentaires (FMD)** prévoient que chaque membre institutionnel, associatif et les sections désignent un représentant pour exercer leur droit de vote à l'Assemblée générale. Afin d'assurer le bon déroulement de celle-ci et de vérifier si nous avons quorum, vous êtes prié de remplir le formulaire ci-dessous pour désigner la personne qui sera présente à l'AG et votera au nom de votre institution, si ce n'est pas vous.

Les statuts (Chapitre 2) de la **Fédération des milieux documentaires (FMD)** prévoient que chaque membre institutionnel désigne un-e représentant-e pour exercer son droit de vote par procuration à l'assemblée générale si le-la représentant-e ne peut être présent-e. Ce droit à procuration est établi en notifiant au secrétariat la désignation du-de la mandataire de la procuration par message électronique en complétant et envoyant ce formulaire signé.

Je soussigné-e _____ (nom complet),

Représentant officiel
de : _____

Désigne _____ pour nous représenter et prendre part au nom de notre organisation à tout vote sur les questions figurant à l'ordre du jour ou celle qui en découleraient :

Nom et prénom : _____

Signé: _____

Le : _____ (jour) _____ (mois) _____ 2022

***** Ce formulaire doit être envoyé par courriel à info@fmdoc.org au plus tard le mercredi 26 avril 2023 à 12 h 00 pour être accepté. *****